

DIRECTIVES DU BUREAU DE SANTÉ CONCERNANT LA COVID-19 : EXIGENCES EN MATIÈRE D'ISOLEMENT POUR LES ENFANTS DE 18 ANS OU MOINS

Le 22 novembre 2021

À l'attention des directions d'école, des membres du personnel, des élèves et des familles

Depuis quelques semaines, nous constatons une augmentation du nombre de cas de COVID-19 dans le district de Simcoe Muskoka, y compris chez les enfants d'âge scolaire, surtout chez les non-vaccinés. Comme un plus grand nombre d'enfants contractent la COVID-19 au sein de leur ménage ou dans d'autres milieux communautaires, il pourrait y avoir une hausse du nombre de cas en milieu scolaire.

Pour aider à ralentir la propagation de la COVID-19 dans ce groupe d'âge, à compter du 24 novembre 2021, le Bureau de santé du district de Simcoe Muskoka modifiera son ordre visant l'isolement ([Ordres applicables à des catégories en vertu de l'article 22](#)).

Nouveau : Si une personne non entièrement vaccinée* est considérée comme un contact étroit d'une personne atteinte de la COVID-19

- **Tous les autres enfants (18 ans ou moins)** qui vivent sous le même toit que le contact étroit et qui ne sont pas entièrement vaccinés doivent suivre les mêmes recommandations concernant l'isolement que le contact étroit, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas sortir de la maison sauf pour aller subir un test de dépistage ou pour recevoir des soins médicaux essentiels. Autrement dit, ils ne peuvent pas aller à l'école, au service de garde, ni à d'autres activités à l'extérieur de chez eux.
- **Les adultes (19 ans ou plus)** qui vivent sous le même toit que le contact étroit et qui ne sont pas entièrement vaccinés ne devraient sortir de la maison qu'à des fins essentielles, s'ils ne sont pas considérés comme des contacts étroits et qu'il n'y a pas de cas de COVID-19 au sein du ménage. Aller à l'épicerie ou à la pharmacie, recevoir des services de soins de santé, aller à l'école et aller au travail s'il faut y être en personne sont considérées comme des sorties essentielles.

Cette directive ne s'applique pas aux personnes qui sont entièrement vaccinées* OU qui ont été déclarées positives à la COVID-19 au cours des 90 derniers jours.**

*Vous êtes considéré comme étant entièrement vacciné si vous avez reçu :

- la série complète d'un vaccin contre la COVID-19 dont l'utilisation est autorisée par Santé Canada, ou une combinaison de ces vaccins;
- une ou deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 dont l'utilisation n'est pas autorisée par Santé Canada, puis une dose d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 dont l'utilisation est autorisée par Santé Canada; ou
- trois doses d'un vaccin dont l'utilisation n'est pas autorisée au Canada; et
- votre dernière dose d'un vaccin contre la COVID-19 il y a au moins 14 jours ou avant la date d'exposition.

**Certains membres du ménage de contacts étroits pourraient avoir le droit de retourner à l'école s'ils ont été déclarés positifs à la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et qu'ils ont été déclarés rétablis de l'infection par les autorités de la santé publique.

Nous comprenons qu'un seul cas en milieu scolaire peut être préoccupant et que plus le nombre de cas augmente, plus l'inquiétude s'intensifie. Sachez que nous continuons à travailler étroitement avec les conseils scolaires locaux pour prévenir la propagation de la COVID-19 et garder les écoles ouvertes. Nous continuons aussi à enquêter sur tous les cas de COVID-19 dans les écoles et à communiquer avec toutes les personnes qui sont considérées comme des contacts étroits. Le bureau de santé est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les résultats reçus après les heures de bureau seront traités le prochain jour ouvrable. Le suivi pourrait être retardé à mesure que le nombre de cas augmente.

Nous tenons à vous remercier pour le rôle essentiel que vous jouez dans la prévention de la propagation de la COVID-19 en milieu scolaire et dans la communauté. Pour prévenir toute nouvelle transmission de la COVID-19 à l'école et dans la communauté, il est important de continuer à respecter les mesures de santé publique suivantes :

- Faites-vous vacciner.
- Utilisez, tous les jours, l'outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants.
- Restez à au moins deux mètres des personnes que ne vivent pas avec vous.
- Portez un masque lorsqu'il n'est pas possible de pratiquer la distanciation physique.
- Lavez-vous les mains souvent.
- Couvrez votre toux et vos éternuements.
- Si vous êtes malade, restez à la maison et [isolez-vous](#).
- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, subissez un test de dépistage à un centre d'évaluation (n'utilisez pas le test antigénique rapide à la maison).